



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire 03-261219 : Amélioration de l'adressage / Dénomination  
voie nouvelle et modification voie existante sur le secteur de la  
Butte**

**NOTA.** / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **19 DÉCEMBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **20**

**Absent (s) : 05**

**Procuration (s) : 04**

**Total des votes : 24**

**Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



**Maire Luc BOYER**

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

**COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM03-261219-  
DE

Date de télétransmission : 31/12/2019  
Date de réception en préfecture : 31/12/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU VINGT-SIX DÉCEMBRE**

**DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'an deux mille dix-neuf **LE VINGT-SIX DÉCEMBRE**  
à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des  
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est  
assemblé au lieu habituel de ses séances sous la  
Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-  
BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Laurence  
FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN  
3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup>  
adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves  
PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup>  
adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René  
HOAREAU conseiller municipal - Jasmine  
JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée  
DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO  
conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE  
conseillère municipale - Didier DEURWEILHER  
conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller  
municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller  
municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale -  
Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny  
PAYET conseiller municipal

**ABSENT(S) :** Victorin LEGER conseiller municipal -  
Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Alette  
ROLLAND conseillère municipale - Toussaint  
GRONDIN conseiller municipal - Sabine IGOUFE  
conseillère municipale

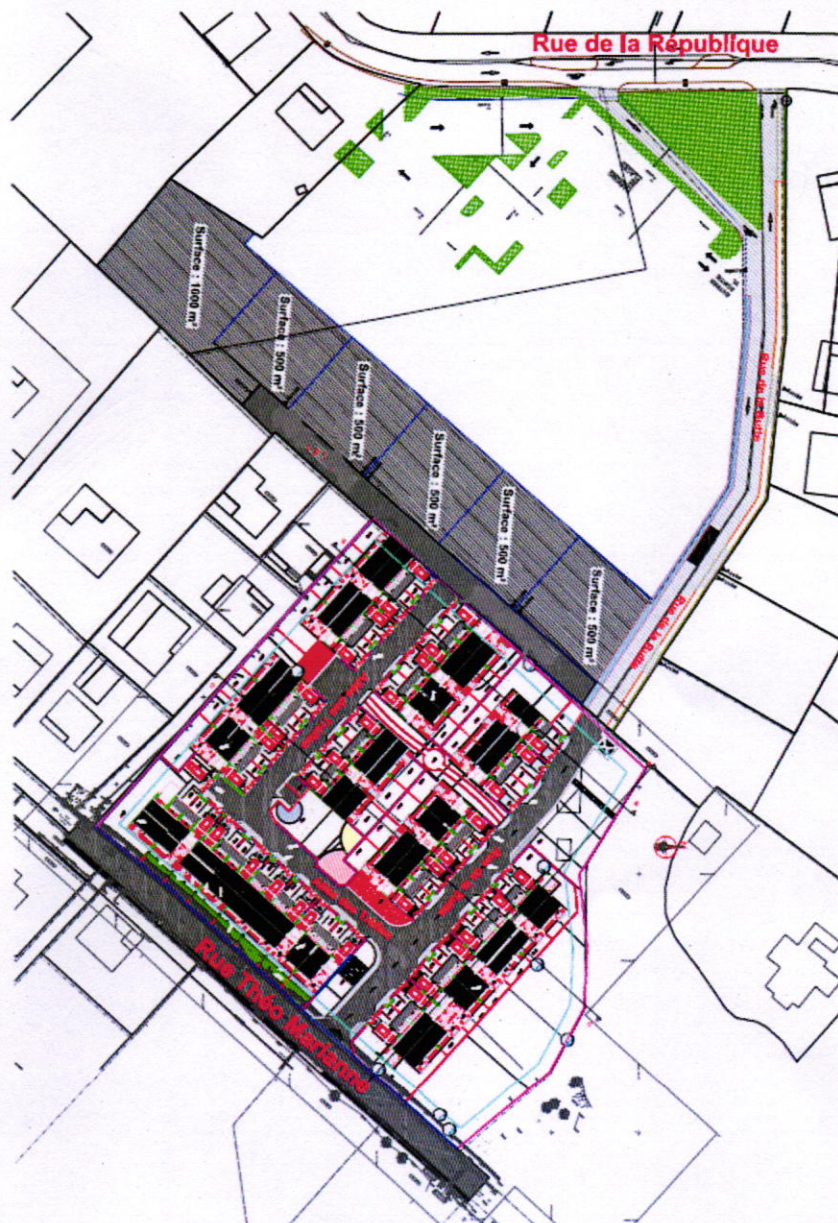
**PROCURATION(S) :** Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup>  
adjointe à Laurence FELICIDALI - Jean Noël ROBERT  
conseiller municipal à Priscilla ALOUETTE - Jacques  
GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-  
LAMBERT - Éric BOYER conseiller municipal à  
Johnny PAYET

**Affaire 03-261219 :**

**Amélioration de l'adressage / Dénomination voie nouvelle et modification voie existante sur le  
secteur de la Butte**

Par délibération en date du 6 août 2019, le Conseil Municipal a validé le principe de la rétrocession de la voie et des réseaux du futur lotissement appartenant à la SHLMR à la Commune, sur le secteur de la Butte.

La SHLMR demande la numérotation de sa nouvelle opération de 37 logements sociaux. Pour ce faire, il est nécessaire de dénommer ce futur axe qui permettra de liaisonner la route nationale 3 à la rue Théo MARIANNE, ainsi que la voie interne de desserte des logements et du futur lotissement communal situé à l'arrière de la moyenne surface commerciale en construction.



Actuellement, la voie existante dans le lotissement SHLMR porte le nom : allée des Trèfles. Aussi, vu l'existence d'un nom de rue sur cette opération, il est proposé de garder le nom interne et de proposer de dénommer autrement la nouvelle voie de jonction. DE ce titre et conformément à l'article L. 113-1 du Code de la Voirie Routière, il appartient au Conseil Municipal de recevoir en préfecture le nom de la voie :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191226-DCM03-261219-  
Date de télétransmission : 31/12/2019  
Date par réception en préfecture : 31/12/2019

- Rue de la Butte pour la liaison RN3/rue Théo MARIANNE,
- Allée des Trèfles, pour la desserte interne de l'îlot.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :**

- **PROCEDE** à la validation du nom et du type des voies, allée des Trèfles pour la desserte interne et rue de la Butte pour la jonction RN3/Théo MARIANNE,
- **PROCEDE** ultérieurement au classement dans le domaine public communal lesdites voies,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

  LE MAIRE,  
M Luc BOYER